



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 8 JUILLET.

A la suite des dispositions prises par la direction de la société rhénane du chemin de fer on commencera les travaux préliminaires pour la construction du chemin de fer depuis Cologne jusqu'à la frontière de la Belgique. Ces travaux consistent dans le métrage et nivellement du terrain sur lequel le chemin doit passer.

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 10 JUILLET.

FUNÉRAILLES DE FEU LE ROI GUILLAUME IV.

Pendant toute la journée de samedi et jusques 5 heures, des voitures de toutes espèces continuèrent à arriver à Windsor y amenant des personnages ayant à remplir quelques fonctions dans la cérémonie. Des décharges d'artillerie à de courts intervalles donnèrent le signal. Douze pièces de 9 avaient été à cet effet amenées de Woolwich et étaient placées dans le Longwalk ; à 9 heures, les décharges se succédèrent de 5 en 5 minutes lorsque la procession arriva à la chapelle. A 3 heures avait cessé l'admission du public dans la chambre ardente, et à six heures on ouvrit les portes de la chapelle où chaque personne munie de carte tâcha de se placer de son mieux. La foule était immense tant en dehors qu'en dedans, et la troupe commandée à cet effet mit tous ses soins à maintenir l'ordre.

La disposition intérieure de la chapelle offrait un aspect assez imposant ; des deux côtés, on avait disposé des gradins couverts de drap noir, sur lesquels se trouvaient placés, de chaque côté, plus de 600 personnes. Le coup-d'œil était magnifique lorsque les soldats de garde eurent allumés les flambeaux de cire dont, alternativement, chacun d'eux était muni, pendant que les autres tenaient leurs armes renversées en attendant l'arrivée du cortège.

Plusieurs personnes privilégiées purent descendre dans la tombe royale à laquelle on arrivait par une pente douce ; les côtés étaient drapés en noir comme le reste de la chapelle ; tous les préparatifs étaient faits pour descendre le cercueil royal qui ne pèse pas moins de 10 quintaux.

La chaleur dans l'intérieur de la chapelle était étouffante et plusieurs dames se sont trouvées mal. A huit heures, la procession se mit en marche, après que sir W. Woods, assisté des hérauts d'armes, eut fait l'appel pour que chacun se rendit à la place qui lui était assignée.

Le cortège se rendit par la galerie de Waterloo et le vestibule à la plate forme où les pionniers de la garde l'attendaient pour servir d'escorte avec des flambeaux, ce qui formait à l'entrée de la nuit un spectacle lugubre et difficile à décrire.

A 10 heures, la cérémonie était terminée et la reine douairière a quitté le palais de Windsor pour se retirer à Burgh-Park.

— On lit dans le *Dower-Télégraphe* : Nous avons appris d'une source où nous avons la plus grande confiance, que le mariage de notre reine aura lieu aussitôt que l'étiquette le permettra, et probablement dans le commencement du printemps prochain. L'heureux objet sur lequel le choix de S. M. est tombé, n'est pas comme on l'a dit, un prince étranger, mais le rejeton d'une illustre famille britannique.

La duchesse de Kent demeurera chez sa royale fille jusqu'au mariage de celle-ci. Alors S. A. R. se retirera à l'hôtel de Claremont, où elle jouira d'un apanage conforme à son rang.

— On distingue parmi les souscripteurs au monument qui doit être élevé en l'honneur du duc de Wellington, le roi de Hanovre pour 315 liv. st. ; le duc de Rutland, 315 ; le duc de Buccleugh, 262 ; lord Hill, 200 ; le comte de Powis, 525 ; le comte de Jersey, 210 ; les marquis de Salisbury et de Tavistock, 210 chacun. La souscription s'élève déjà à plus de 1800 liv. st. (*Standard*.)

— Le passage suivant est extrait d'une correspondance particulière de Paris, *True Sun* :

« Il n'est plus temps pour la France ou pour l'Angleterre de protester contre le système prussien de donnes qui a pris de profondes racines en Allemagne ; mais il n'est pas trop tard pour conclure avec l'Union des traités de commerce qui procureraient de grands avantages à ces deux puissances. Mais il faut agir promptement, et ne pas abandonner les négociations aux ambassadeurs.

« Qu'il y ait à Berlin, Brême et Hambourg, des agents spéciaux nommés par les deux gouvernements pour seconder les efforts des ambassadeurs et faire au besoin des voyages dans l'intérieur, on pourra obtenir ainsi un résultat qui échappera si l'on ne se hâte pas. »

— On écrit de Glasgow, le 30 juin :

La crise financière qui a produit ces mois derniers dans le monde commercial une agitation qui n'est pas encore calmée, a exercé son influence ici. Plusieurs de nos premières maisons se sont trouvées dans la triste nécessité de suspendre leurs paiements. La somme totale des faillites qui dernièrement ont eu lieu sur notre place, peut bien être évaluée à plus d'un million de liv. sterl.

Cependant vous apprendrez avec plaisir que le commerce belge n'y a fait aucune perte, attendu que les affaires entre la Belgique et cette place sont d'une nature telle, que les maisons belges sont toujours débitrices et jamais créancières de Glasgow.

FRANCE. — PARIS, LE 11 JUILLET.

Le roi est arrivé aux Tuileries à midi.

A midi un quart S. M. a présidé le conseil des ministres, qui a duré une heure.

Après le conseil, M. le président du conseil et M. le ministre du commerce ont travaillé avec le roi. S. M. est partie pour Neuilly à cinq heures et demie.

— On annonce positivement que M. Martin (du Nord) a offert sa démission. Mais elle n'aurait pas été acceptée. On voudrait attendre au moins jusqu'après la clôture officielle des chambres. On ne dit pas du reste les nouveaux motifs qui auraient engagé M. Martin (du Nord) à quitter le ministère du 15 avril.

— Joussof, le célèbre chef d'escadron arabe, qui depuis son voyage à Paris a attiré tous les regards sur lui fait en ce moment ses préparatifs pour quitter la capitale et pour se rendre à Alger. Il doit être, dit-on, chargé d'organiser à son arrivée plusieurs nouveaux escadrons de spahis qui devront faire partie de la future expédition de Constantine.

— M. le général de Rigny qui est arrivé hier matin à Paris doit partir sous peu de jours pour Lille, afin de reprendre le commandement du département du Nord. Il retournera en Afrique au moment de la prochaine expédition de Constantine.

— La 4^e batterie du 1^{er} d'artillerie doit partir de Toulouse le 11 pour l'Afrique. Cette batterie est organisée sur le grand pied de guerre.

M. le vice-amiral baron Roussin, ambassadeur de France à Constantinople, venant de Paris, est arrivé à Marseille. Il doit prendre passage le 11 courant sur le *Sésostris*.

M. Cazy, capitaine de vaisseau, commandant l'*Hercule*, qui doit recevoir à son bord le prince de Joinville, a été mandé à Paris. On assure que le roi a désiré donner de vive voix ses instructions à l'officier à qui est confié son fils. Il est assez probable que M. Cazy et le prince partiront ensemble et seront à Toulon le 26.

— On écrit de Toulon, le 6 juillet :

Le télégraphe vient de prescrire à l'amiral préfet, de faire partir immédiatement pour Oran, toutes les corvettes de charge en disponibilité au port. Il y en a quatre : ce sont la *Caravane*, la *Marne*, l'*Egérie* et la *Fortune*. Ces quatre bâtiments vont chercher des troupes qu'ils doivent laisser à Bône. Quatre bateaux à vapeur ont reçu semblable mission. Déjà le *Styx* et le *Fulton* sont partis. Les corvettes de charge appareilleront ce soir même, et on dit que le trois-ponts le *Montebello* suivra cette division demain matin.

Dans la matinée, le bateau à vapeur le *Fulton* a levé l'ancre et pris le large. Ce bâtiment se rend directement à Oran avec des instructions pressées pour M. le lieutenant-général Bugeaud.

— On lit dans la *Garde nationale* de Marseille :

Il se fait quelques préparatifs qui sembleraient annoncer que l'expédition de Constantine aura lieu. Un certain nombre de bâtiments de commerce suffisant au transport de 600 chevaux, ont été notifiés ces deux derniers jours pour Bône.

Nous devons appeler l'attention sur un avis de la chambre de commerce inséré dans notre dernier numéro : « Le gouvernement sarde vient de défendre aux bâtiments espagnols, à titre de représailles, et à dater du 1^{er} de ce mois, d'entrer dans ses ports, en même temps qu'il a fait notifier à M. de l'Estramendi qu'il eût à cesser entièrement ses fonctions.

— Un journal annonçait hier que l'Académie de médecine venait de constater à Paris l'apparition du choléra. Les renseignements que nous avons pris ont fourni la preuve qu'il n'avait nullement été question, à l'Académie de médecine, de l'invasion du choléra à Paris. Cette nouvelle n'a donc pas le moindre fondement ; rarement, d'ailleurs, la santé publique a été meilleure à Paris. (*Débats*.)

— Avant hier soir en rentrant chez lui, M. Victor Hugo a trouvé dans son salon un beau tableau de St. Evre, dont la magnifique bordure porte cette inscription : *Le duc et la duchesse d'Orléans à Victor Hugo*. LL. AA. RR. ne pouvaient faire savoir au célèbre poète d'une façon plus ingénieuse et plus délicate qu'elles avaient lu et admiré les *Voix intérieures*.

Les journaux, faute de questions plus nouvelles à traiter, s'occupent toujours d'une manière exclusive de la dissolution des chambres. On est maintenant à peu près d'accord sur la nécessité de cette mesure, et quoique les doctrinaires cherchent encore à retarder le moment de cette épreuve, ils n'osent plus s'y opposer ouvertement. Il est désormais reconnu par tout le monde que la législature de 1834 a fait son temps. Si l'on voulait lui faire parcourir une nouvelle session, l'on aurait une chambre sans majorité, aucun mi-

nistère ne pourrait s'entendre avec elle et chacun des députés ne penserait plus aux intérêts généraux de la nation.

Aussi l'on sait maintenant que le conseil des ministres s'est définitivement prononcé pour la dissolution. M. Molé qui insistait d'abord pour cette mesure sans être appuyé par aucun de ces collègues, a fait des prosélytes, et le roi lui-même a reconnu la nécessité de recourir à des élections générales. Il ne s'agit plus maintenant que de savoir si l'ordonnance de dissolution sera publiée aussitôt après la clôture de la session actuelle, ou si l'on attendra pour faire cette publication jusqu'au mois d'octobre.

Les partisans de la doctrine cherchent à faire éloigner le plus possible la convocation des collèges électoraux, dans l'espoir qu'il surviendra quelque événement favorable à leur projet. M. Molé insiste au contraire pour que les élections générales soient terminées pour le 15 septembre, afin de convoquer la nouvelle chambre le 15 octobre, deux mois et demi plus tôt qu'à l'ordinaire. On voudrait donner ainsi aux deux chambres le moyen de s'occuper de toutes les affaires qui n'ont pu être réglées cette année faute de temps.

Il paraît que plusieurs agens de la doctrine sont déjà partis depuis plus de 15 jours pour parcourir les départements afin de disposer les électeurs en faveur de leurs patrons. Le ministère n'a pas manqué de commencer également ses intrigues électorales, et tandis qu'à Paris on est encore à discuter sur la probabilité d'une dissolution, on agit dans la plupart des départements comme si cette dissolution avait été prononcée. (*Correspondance*.)

— Le *Garde National* dit que don Carlos a envoyé des parlementaires au baron de Meer en même temps qu'il exécutait son mouvement sur l'Ebre. Il paraît que cette ruse lui a procuré l'avantage de gagner plus de 24 heures de marche sur le baron de Meer, et de pouvoir passer l'Ebre sans être atteint par ce général.

— On écrit de Perpignan, 6 juillet :

Le prétendant est déjà dans le royaume de Valence : on avait dit que le baron de Meer le suivait de près, mais on assure aujourd'hui qu'il reste à Igualada et aux alentours avec le gros de l'armée, et qu'il a envoyé Ayerbe seulement à Surana avec une colonne de trois mille hommes, ayant lui-même le projet d'attaquer Solsona, où se trouveraient don Sébastien et la junte carliste, qui dispose déjà de la principauté comme si elle n'avait qu'à ordonner pour y être obéie. Toutes les villes occupées par les troupes de la reine y sont déclarées en état de siège. Solsona y est déclarée capitale de la principauté.

Bulletin de la bourse de Paris du 12. — Entre 79 15 et 79 17 1/2, le 3 p. c. est resté invariable ; les affaires ont été d'une nullité complète sur toutes les valeurs en général, les chemins de fer n'ont pas été plus favorisés que les autres fonds, et, quoiqu'il y ait eu encore un léger mouvement de hausse, il n'en est pas moins certain qu'il n'a été produit que par des achats peu importants. — L'actif a été coté 22 3/4, mais la demande était rare au comptant. — Quelques achats à prime ont été faites à 24, dont 1 fin août.

Cette stagnation dans les fonds tient à plusieurs motifs : l'absence de spéculateurs d'une part, et le manque de nouvelles importations de l'autre.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Voici les deux dépêches télégraphiques publiées ce soir :

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Bayonne, 9 juillet à 6 heures 1/2 du soir.

« Espartero était le 5 à Espejo, se dirigeant sur la vallée de Mena. Il a été rejoint par 400 chevaux venant de Madrid. »

« On dit qu'après le passage de l'Ebre, don Carlos s'est rendu à Cantavieja, où il doit résider et qui sera sa place d'armes. »

« La division Buerens, forte de 10,000 hommes et de 700 chevaux, a dû arriver le 5 à Saragosse, allant rejoindre Oran dans le Bas-Aragon. Il aura ainsi 20,000 hommes réunis. »

« Don Carlos a passé l'Ebre avec 8000 hommes et 500 chevaux venus de Navarre avec lui. Les Catalans sont restés dans leur province ainsi que le baron de Meer. »

« Narbonne, 10 juillet 1837, à 5 1/2 h. du matin. »

« On écrit de Perpignan le 9 :

« Don Carlos a passé l'Ebre à Cherta le 29, sans difficulté, avec 12 à 14,000 hommes, y compris la bande catalane de Tristany. »

« Le baron de Meer était le même jour à Tarriga. Le 4, Barcelonne était tranquille. »

— D'après les dernières lettres de Bayonne, en date du 6 juillet, l'insurrection militaire d'Hernani est plus grave qu'on ne l'avait d'abord annoncé. Deux régiments, commandés pour réprimer la révolte, ont fait cause commune avec les révoltés, et le général Mirasol eût été tué par les soldats s'il n'avait trouvé un abri derrière une batterie, dans laquelle deux pointeurs ont été atteints à ses côtés. Ce n'est pas le général Jaureguy qui a rétabli l'ordre ; les soldats n'ont voulu obéir qu'au brigadier Léopold O'Donnell. Jaureguy est au contraire allé de Saint-Sébastien à Irun pour

contenir la garnison de cette ville et celle de Fontarabie, qui ont manifesté des dispositions inquiétantes.

Le courrier de Madrid a manqué le 4 à Saragosse.

— Voici ce qu'on lit dans le *Phare de Bayonne* du 8 :

Le gouverneur de la Seu d'Urgel a fait le 30 juin une sortie avec 120 hommes contre 7 à 800 factieux qui s'étaient trop approchés de la place, ceux-ci se sont retirés sur Barastro.

Le bruit court que le général Espartero a été privé du commandement de l'armée du Nord ; on ne désigne pas son successeur.

L'Europe de ce matin dit que c'est le maréchal de camp Ribera qui remplacera Espartero dans le commandement de l'armée.

— Le baron de Meer, d'après le *vapor*, a divisé son armée en quatre colonnes avec lesquelles il se propose de battre les factions sur tous les points de la Catalogne.

— On écrit de Cadix, le 28 juin :

« La tranquillité de cette ville a été sur le point d'être sérieusement troublée par un acte d'insubordination de deux compagnies de volontaires d'Andalousie qui se sont refusées, dans la matinée du 24, d'aller à St. Fernando pour changer la garnison. Le commandant en chef a fait battre immédiatement la générale : toute la milice nationale a été mise sous les armes, et on est parvenu à désarmer les deux compagnies et à les enfermer dans le château de Santa-Catalina. »

— On écrit de Madrid, le 3 juillet :

« Il y a eu cet après-dînée un grand conseil des ministres. On y a, dit-on, délibéré sur la guerre. Déjà hier, à une heure très avancée, il était sorti du ministère de la guerre trois officiers qui se rendent en poste auprès des trois armées principales. Un de ces officiers appartenant aux chasseurs à cheval est parti pour le nord ; les deux autres officiers, des grenadiers de la garde, se rendent en Catalogne et en Aragon. »

Plus de 200 factieux se sont présentés du côté de Valence pour faire leur soumission. Les guerillas de cette province augmentent ou diminuent selon la facilité qu'elles ont à trouver des vivres. »

— La séance des cortès d'hier a été principalement occupée par le débat du projet de loi sur la levée du séquestre. On a levé la séance sans arriver au vote ; mais le gouvernement a donné son approbation au projet de la commission, ainsi conçu :

1° Le décret du 26 septembre 1836 est abrogé. Tous les séquestres apposés en vertu de ce décret sont levés.

2° Les chefs politiques et autres autorités compétentes réintégreront les propriétaires dont les biens ont été frappés de séquestres dans la jouissance de leurs propriétés et leur restitueront les fruits.

3° Une loi déterminera les mesures à prendre relativement aux Espagnols qui, étant absents du royaume sans autorisation, ne se soumettent pas au gouvernement de Sa Majesté et ne prêteront pas serment à la constitution dans le délai de deux mois à dater de la promulgation du premier décret.

On a continué, dans la séance d'hier, la discussion des articles du projet de loi sur la levée du séquestre. Les premiers et deuxième articles ont été réunis en un seul et approuvés.

Dans la même séance, on a discuté et approuvé les amendements de la nouvelle loi électorale.

— Des lettres de Madrid, datées du 3, disent qu'on venait d'apprendre le passage de l'Ebre par don Carlos ; que cette nouvelle avait produit une vive sensation, et qu'on songeait à mobiliser des gardes nationales pour les envoyer contre don Carlos. On parlait d'un emprunt forcé pour faire face aux dépenses urgentes.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 12 JUILLET.

M. Henri Marie T'Kint vient de recevoir de M. le ministre des affaires étrangères et de l'intérieur, les lettres d'exécutif, qui l'autorisent à exercer les fonctions de vice consul de Suède et de Norvège à Bruxelles.

— M. Auguste de Vette, nommé consul de Belgique à Dunkerque et Gravelines, vient de recevoir l'exécutif de S. M. le roi des Français.

— Les nommés Banzon et Landust ont été condamnés ce matin en police correctionnelle à un an de prison, pour avoir emporté tous les meubles du quartier qu'ils avaient habités ensemble.

Bruxelles 12 juillet (trois heures). — La cote et les correspondances de Paris n'étant pas de nature à ranimer la spéculation, il ne s'est pas consommé beaucoup d'opérations à la bourse du jour. Le prix de l'actif espagnol est resté stationnaire entre 20 1/8 argent 1/4 papier, à la clôture il y avait doncurs à 20 1/8. Les actions de la Société Générale n'ont pas varié : titres en noms 745 A, certificats au porteur émission de Paris 1580 A ; Société de Mutualité 109 1/8 fait au comptant, reste 109 beaucoup d'argent ; un grand spéculateur a vendu 109 3/8 à un mois ; Banque de Belgique 135 1/2, Actions Réunies 101 3/4 A ; Papeterie 105 A.

Marché des huiles et graines. — L'huile de colza au comptant sans affaires, celle sur l'arrière-saison sans vendeurs ; les tourteaux de colza sont recherchés, ceux de lin sont très rares sur la place. Il y avait au marché quelques échantillons de graine de colza qui ont été vendus aux prix cotés ci-dessus.

Anvers (deux heures). — Ardois 20 1/8 argent 1/4 papier, peu d'affaires.

LIEGE, LE 13 JUILLET.

Les nombreux rapports présentés à la séance du 12 du conseil provincial, prouvent qu'il s'occupe avec activité, des intérêts moraux et matériels de ses commettants. Il ne faut pas juger des travaux de ce corps administratif par le nombre d'heures consacrées aux réunions publiques ; ce n'est pas là que s'élaborent les affaires ; elles se traitent dans les diverses commissions composées, le plus qu'il a été possible, de spécialités. On pourrait même dire que, plus les dossiers auront été l'objet d'un examen approfondi en section, et moins les

séances seront nombreuses. Un fait qui n'aura pas échappé à ceux de nos lecteurs qui suivent les discussions provinciales, c'est le bon accord qui règne entre le conseil et la députation, c'est la confiance que le premier montre envers la seconde. Aussi voyons-nous, dans la séance que nous mentionnons aujourd'hui, la troisième et cinquième commissions modifier d'elles-mêmes les propositions qu'elles avaient faites relativement à la priorité des routes.

Nous devons ajouter cependant que les discussions en séance publique se prolongent quelquefois outre mesure, et qu'il s'y élève, à chaque instant, des incidents qui n'amènent aucun résultat. Il y règne aussi, de tems à autre, un désordre qu'il serait facile de prévenir, si on faisait strictement exécuter le règlement qui défend à un orateur de prendre plus de deux fois la parole sur la même question.

On disait, il y a quelque temps, que la députation permanente de notre conseil provincial, se montrait disposée à accorder au directeur de notre théâtre 18,000 francs, et que, si le subside était réduit à ce chiffre par le conseil communal, elle le sanctionnerait par son approbation. Aujourd'hui on dit que la députation, formalisée de ce que l'administration communale s'est directement adressée au gouvernement pour faire approuver différentes majorations, persiste à ne vouloir accorder à M. Sansse que 10,000 fr. Nous concevions une pareille manière d'agir, si on pouvait supposer que la députation ne consultait, dans ses décisions, qu'un amour propre déraisonnable, et formait des prétentions à l'infailibilité. Nous la concevions encore, si la députation se composait exclusivement d'hommes qui ne pussent supporter la moindre opposition, et qui ne possédassent, pour tout mérite, qu'un esprit d'entêtement et d'obstination, impossible à vaincre ou à faire fléchir. Mais tel ne peut être l'esprit qui domine chez la députation permanente. Ce sont sans doute ses ennemis qui vont colportant partout, qu'elle ne reviendra pas sur sa décision première, dût Liège être privé de spectacle l'hiver prochain. Ce sont eux aussi, selon toute apparence, qui cherchent à accréditer le bruit que la députation a été blessée de voir que le conseil communal a usé d'un droit que la loi lui confère, en cas de dissidence.

Mais ne conviendrait-il pas de faire cesser ces bruits ? L'administration municipale a opéré une réduction notable sur le subside primitivement alloué. Elle l'a diminué de 6000 francs. Elle a donc fait droit, en partie, aux observations de la députation permanente. Et celle-ci ne tiendrait aucun compte de cet acte de déférence ! Elle ne consentirait pas à son tour à modifier ses prétentions ! Elle croirait compromettre sa dignité en agissant envers le conseil communal comme celui-ci a agi à son égard ! Non ; il ne saurait en être ainsi. Des concessions réciproques peuvent seules mettre fin à un désaccord qui, s'il se prolongeait, exercerait une influence nuisible, non seulement sur la marche régulière de l'administration, mais encore sur le bien-être des administrés. Espérons que la députation comprendra cette vérité, et qu'elle ne vaudra pas, en la méconnaissant, mettre tous les torts de son côté.

La publication des discours de MM. Lion et Pieroot, tendant à justifier les majorations de traitements de divers fonctionnaires municipaux, nous a dispensés de répondre au dernier article du *Journal de la Province*, relatif à cet objet. Ceux qui ont lu ces discours ont pu se convaincre de la nécessité des majorations votées par le conseil. Toutes étaient basées sur l'augmentation de travail et le renchérissement des choses nécessaires à la vie. Le *Journal de la Province* n'a pas jugé à propos de réfuter les argumens de ces Messieurs. Nous n'insistons donc pas davantage, et nous laissons à l'opinion publique le soin de se prononcer entre notre adversaire et nous.

Le *Journal de la Province* applaudit à l'esprit d'impartialité qui, selon lui, a présidé à la composition du jury d'examen pour les élèves qui se destinent à l'exercice de l'art vétérinaire. Nous voudrions pouvoir joindre nos éloges à ceux de ce journal ; mais nous croyons, en conscience, qu'il n'y a pas lieu à féliciter le gouvernement sous ce rapport. Parmi les membres du jury figurent six professeurs de l'école de Bruxelles, et un seul de l'école de Liège. Encore n'a-t-on pas cru devoir donner à celui-ci le titre de professeur. Trois font partie du jury effectif, et trois se trouvent parmi les suppléants. Les autres membres du jury ont été choisis parmi les artistes vétérinaires des différentes provinces. Au premier abord, ceci paraît assez satisfaisant. Mais si l'on songe que ces artistes ne peuvent se déplacer que difficilement, et que, selon toute probabilité, ils ne se rendront pas à la commission d'examen, on se convaincra que le but du ministre a été de favoriser l'école de Bruxelles. Or, ce n'est pas là montrer de l'impartialité, et le *Journal de la Province* nous semble avoir inconsidérément accordé son approbation à l'arrêté dont il s'agit.

La belle propriété de Fraiture, ci-devant seigneuriale, sise au canton de Nandrin, arrondissement de Huy, vient d'être vendue. Ce domaine est cité pour la beauté de son château, l'étendue de ses dépendances, et les agréments de sa situation.

— Une voiture, dite demi-fortune, a versé ce matin, rue Vinave-d'Ile, vis-à-vis le passage Lemoumier ; il serait à désirer que l'autorité locale fit surveiller avec plus de soin les déchargements continuels qui obstruent la circulation sur ce point ; ce serait un moyen d'éviter à de nouveaux accidents.

Dans le compte rendu de la séance du conseil provincial du 11 juillet, nous avons dit que M. Delfosse avait exprimé le vœu que la part du subside à accorder par le gouvernement pour la construction de routes, fût au moins de deux tiers de celui que la province se proposait de voter. C'est une erreur. M. Delfosse a fait entendre que le subside à accorder par le gouvernement, devrait être au moins d'un tiers.

— Séance publique du conseil communal vendredi 14 juillet, à 5 heures de relevée.

— On cite une foule de traits de courage et de dévouement à l'occasion de la catastrophe sur le Danube, près du pont de Ratisbonne, contre lequel un bateau est venu se briser. Une jeune fille s'est précipitée du haut du pont pour voler au secours de sa mère, c'est la belle-fille de M. Sperer, négociant, à Reinhausen, et elle est parvenue heureusement à son but en se plaçant avec sa mère sur un fragment du pont qui flottait et qui les a transportées jusqu'à Sulzbach, où des bateliers les ont recueillies ; le neveu du prince de la Tour et Taxis s'est aussi jeté dans les flots et a eu le bonheur de sauver plusieurs personnes.

— La Société Néerlandaise des bateaux à vapeur vient de faire un essai d'une haute importance, nommé l'emploi de la longue tourbe de Dronthe comme combustible pour les machines à vapeur. Cet essai a parfaitement réussi et il est prouvé maintenant que les chaudières, tant des fabriques que celles des pyroscaphes, peuvent être, d'après une forme particulière qui leur a été donnée, chauffées avec cette tourbe mieux qu'on ne le fait avec la houille.

Il en résulte une grande économie d'abord, et puis on procure un nouveau débouché à un combustible indigène qu'on a sous la main en grande abondance et qui d'ailleurs est d'un transport plus facile et moins coûteux que la houille.

CONSEIL PROVINCIAL.

Séance du 12 juillet. — La séance s'ouvre à 11 heures, par l'appel nominal. Absens : MM. de Coppis, Depresseux, Grosfils, Ed. de Potesta, Romsée, Servais et Walthery.

MM. Closset, Deliége et Nicolai déposent une proposition tendante à modifier le règlement sur la taxe des chiens. — Le développement en est remis à demain.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Un des secrétaires donne l'analyse des pièces suivantes adressées au conseil :

1° Réclamation des bateliers de Namur contre la direction du chemin de hallage et la dérivation de la Meuse. — Renvoi à la 5^e commission.

2° Les actionnaires de la route de l'Emblève appellent l'attention du conseil sur la continuation de la route de Liège à Bastogne.

3° Réclamation de quelques habitants de la ville de Liège contre le projet de M. Willmar, tendant à rectifier la route vers Bruxelles. Ils se fondent sur ce qu'on léserait trop d'intérêts en adoptant le tracé de M. Willmar.

4° M. Walthery justifie son absence. Il est malade.

1^{er} objet de l'ordre du jour. — Rapport de la 3^e et 5^e commissions réunies sur les propositions de la députation, concernant les bases d'un arrangement relatif aux allocations à accorder par le gouvernement pour les routes provinciales, et par la province pour les routes appartenant à l'état, et sur la question de savoir s'il convient d'abandonner à la députation la mission de décider quelles routes seront les premières construites, et de résoudre les difficultés qui se rattachent à la construction des routes.

La discussion du rapport est remise au 14 juillet.

2^o Objet de l'ordre du jour. — Rapport de la 5^e commission sur la demande de la commune de Serexhe-Heuseux, tendante à obtenir un marché au laitage.

M. Woot-de-Triache rapporteur conclut au rejet de la demande.

M. Bellefroid. Je crois que l'on doit se montrer facile dans la concession de semblables faveurs, et à moins que ce marché blesse vivement des intérêts, je pense qu'il faut l'accorder.

Le conseil décide que le marché sera établi.

3^o Rapport sur les difficultés existantes entre la ville de Liège et la province sur le casernement de la gendarmerie.

M. Bellefroid a la parole. Il expose que la gendarmerie avait jusqu'en 1817 occupé les bâtiments des Croisiers appartenant à l'état. Vers cette même époque, le lycée fut converti en université, le bâtiment des Croisiers en collège. La gendarmerie fut casernée aux Ursulines, dont les locaux appartenaient à la ville. Aujourd'hui la ville vend le collège et l'état exige que la ville répare les bâtiments des Ursulines, — du moins qu'elle fasse les grandes réparations ; quant aux petites réparations, comme locataire, consent à les faire. — Le rapporteur pense que la ville ayant reçu les bâtiments du collège en compensation des bâtiments des Ursulines, ceux-ci sont pour le tout à charge de l'état ; ce qui le confirme dans cette opinion c'est que l'état ne paye pas de loyer pour ces bâtiments. — La ville d'ailleurs a consenti à faire les grandes réparations, pourvu qu'on lui payât un loyer. — Il conclut à ce que la province paye les réparations d'entretien. La discussion est remise à lundi.

4^o Rapport sur la demande d'un subside pour l'établissement de bateaux à vapeur sur la Meuse entre Liège et Namur.

M. Michiels rapporteur, conclut 1^o à accorder le subside demandé :

Savoir, 3500 fr. pour Namur à Liège, ce subside sera prélevé sur le produit du droit de navigation.

1500 fr. pour Maestricht à Liège, annuellement ; et aussi longtemps que le service l'exigera.

2^o A accorder l'exemption du droit de navigation, mais seulement pour les bateaux transportant les voyageurs.

5^o Rapport sur la demande de la commune de Saire, tendante à obtenir un marché hebdomadaire.

Les conclusions du rapporteur, qui étaient défavorables à la demande, ne sont pas admises.

6^o Rapport sur la demande d'établissement d'une foire annuelle à Filot.

Conformément au rapport, la demande est admise.

L'ordre du jour est épuisé, mais le rapport sur la nomination d'un architecte provincial étant prêt, il en est donné lecture : la commission pense que la nomination d'un architecte provincial serait fort utile, sans être onéreuse pour la province ; en effet, tous ceux qui voudraient élever des constructions dans lesquelles la province doit intervenir seraient intéressés à avoir un avis favorable de l'architecte provincial.

ils le consulteraient préalablement et il ne manquerait pas de s'en faire payer.

La commission propose de nommer un expert juré, qui serait payé par vacation, et qui serait chargé de dresser les cahiers de charges de toutes les nouvelles constructions à faire dans la province.

On entend le rapport sur le palais de justice. C'est encore M. Bellefroid qui est rapporteur. Il fait l'histoire des diverses mutations que la propriété du palais a subies depuis la révolution française. Il pense que la province a droit à la propriété de ce palais et qu'il convient de le réclamer. Il pense en outre que la vente du préau du palais et de la prison des femmes produirait une somme suffisante pour faire les réparations indispensables évaluées à 100,000 francs, en sus desquelles il faudrait consacrer annuellement une somme de 3,000 francs aux réparations d'entretien.

Il croit qu'il y a également utilité pour la province à réclamer ce bâtiment, vu qu'outre les loyers qu'elle doit payer pour la partie de ce palais occupée par la cour d'assises, le tribunal de première instance et de commerce, elle est encore chargée des réparations de cette partie; mais qu'il convient d'abord de faire au gouvernement des propositions d'arrangement. Que si on ne peut y réussir, il faudrait pour la prochaine session demander l'autorisation de plaider.

La discussion aura lieu demain. M. Closset demande qu'une somme de 1800 fr. soit allouée pour dresser les plans relatifs à la chaussée romaine.

La discussion est remise à demain. M. Deléage développe sa proposition tendante à modifier la perception de la taxe sur les chiens. — Il expose que cette taxe ne produit pas ce qu'elle devrait produire, il l'attribue à ce qu'aucun fonctionnaire spécial n'est chargé de la perception de cette taxe. Elle serait plus productive si elle était soumise à l'inspection d'un fonctionnaire provincial.

Renvoyé à la 3^e commission. M. Delfosse, au nom de la députation, demande qu'on fasse un changement au règlement d'ordre intérieur. Il tend à donner plus de publicité aux séances, par l'insertion du procès verbal de chaque audience dans le mémorial administratif.

Le président. A quelle commission faut-il renvoyer la proposition ?

M. Arnoldy. A celle qui a le moins d'ouvrage. (On rit.) Elle est renvoyée à la 1^{re}.

M. Adam lit un rapport au nom de la 4^e commission, sur la demande de réunion du canton de Stavelot à celui de Verriers, pour les relations administratives.

Il conclut à ce que la demande soit accordée.

M. le président. A quel jour voulez-vous remettre la discussion de ce rapport ?

M. Arnoldy, discutons-le séance tenante. Le conseil ajourne la discussion à vendredi.

Dans sa séance d'aujourd'hui, le conseil provincial a décidé, après une discussion de plus de 2 heures, qu'un subside de 5000 francs sera accordé annuellement et pendant 12 ans à la société pour l'établissement des bateaux à vapeur sur la Meuse, à condition que l'on priera le gouvernement d'intervenir pour moitié dans ce subside, que les entrepreneurs crèreront la Meuse, sur une largeur de 12 à 15 mètres, et que les travaux devront être terminés dans les 3 ans à partir de ce jour. A une heure et demie, la discussion continue encore sur la question de savoir si la société jouira d'une dispense du droit de navigation.

Routes. — Sortie de Liège vers Bruxelles. — Rectification.

Nous avons promis hier de publier les pétitions adressées au conseil provincial, touchant les deux projets présentés pour la rectification des abords de Liège, aux routes de Bruxelles et de Tongres.

Cet objet nous paraît un des plus importants de tous ceux qui ont été présentés à l'examen du conseil provincial; c'est ce qui nous engage à reproduire tous les documents qui s'y rattachent.

PÉTITION EN FAVEUR DU PROJET DE M. WILLMAR.

A MM. les membres du conseil provincial.

Messieurs, Tout le monde convient que la sortie et l'entrée de Liège vers Bruxelles et vers Tongres sont insupportables et périlleuses par la longueur et la rapidité des montagnes d'Ans, de Ste. Marguerite et de Ste. Walburge, et par le passage incommode et dangereux des rues étroites et tortueuses de derrière le Palais, de la Table de Pierres et d'Agimont, où toute amélioration est impraticable.

Une conception non seulement utile, mais indispensable et que rien ne peut remplacer, vient enfin de surgir pour faire cesser à la fois tous les inconvénients dans l'intérêt de la circulation et de l'embellissement de la ville; cette conception, c'est le projet de M. Willmar, ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui a pour but important de faire déboucher les grandes routes de Bruxelles, de Glain, de Tongres, au milieu du quai de la Sauvenière à Liège.

Quelques faibles objections se sont élevées pour substituer un autre projet à cette belle conception; mais on sait qu'on ne peut jamais rien créer dans l'intérêt général sans exciter les réclamations de l'intérêt privé ou de l'esprit de localité.

Dans l'appréhension qu'on ne cherche à grossir ces objections en se prévalant de l'énorme dépense qu'entraînerait l'achat des terrains riches que cette nouvelle communication doit traverser, nous nous empressons de venir vous déclarer, Messieurs, comme principaux propriétaires de ces terrains que nous acceptons d'avance par la présente, et sans nul recours, pour tout prix d'acquisition de nos propriétés, celui qui sera déterminé dans l'évaluation que M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées doit en faire, pour être soumise avec son projet au gouvernement.

Nous vous prions, Messieurs, de prendre acte de cette déclaration à laquelle nous nous conformerons avec une scrupuleuse fidélité.

Agrez, Messieurs, l'assurance de notre très-respectueuse considération.

(Suivent les signatures.)

PÉTITION EN FAVEUR DU PROJET DE M. BEAULIEU.

A Messieurs les membres du conseil provincial.

Messieurs, Les soussignés, habitants de la commune de Liège, ayant appris que vous devez vous occuper incessamment de la création de nou-

velles routes et de l'amélioration de celles qui existent, ont l'honneur de vous soumettre quelques observations sur le projet qui vous est présenté par Monsieur l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province, mais seulement en ce qui concerne les abords de la ville.

Monsieur Willmar qui, nous nous plaignons à le reconnaître, possède de vastes connaissances dans la partie des ponts et chaussées, a paru dans le travail qui vous est soumis, ne tenir aucun compte des intérêts qui existent et cependant il nous semble qu'on devrait y avoir égard quand il s'agit d'améliorer ou de rectifier la grande voirie aux abords d'une grande cité.

S'il s'agit de faire une ville nouvelle, on pourrait peut-être applaudir au projet de M. l'ingénieur; mais nous sommes forcés d'accepter la ville telle que nous l'ont faite nos devanciers et si nous nous apercevons qu'ils nous l'ont gâtée sur quelques points, que quelques-unes des routes qui la traversent se ressentent du peu de connaissances qu'avaient nos ancêtres dans la partie des ponts et chaussées, nous sommes forcés de subir ce qui est, tout en cherchant à améliorer d'une manière lente, pour ne pas léser trop d'intérêts à la fois, et nous devons laisser au tems de faire le reste sans brusquerie ni secousse.

En voyant ce qui se passe autour de nous on serait tenté de supposer qu'on ne veut plus que d'un quartier: tous les regards s'y portent, et tandis que nous applaudissons, nous, habitants des quartiers du Nord, de l'Ouest et de l'Est, aux embellissements du quartier du Sud, heureux rival des nôtres; tandis que nous souffrons sans nous plaindre de l'espèce d'abandon dans lequel on nous laisse, voici venir un projet qui tend à nous priver de la grande voirie pour la porter vers un quartier largement doté sous tous les rapports et vers un pont dont l'existence est encore malheureusement problématique.

Faire arriver les provenances des routes de Bruxelles, de Tongres et de Bierst au quai de la Sauvenière, c'est détruire le commerce dans tout le quartier de l'Ouest, dans une grande partie des quartiers de l'Est et du Nord, pour le reporter au quartier du Sud, qui fait déjà à lui seul presque tout le commerce de Liège.

Les quartiers de l'Est et de l'Ouest, étant presque exclusivement des quartiers marchands ne peuvent subsister qu'autant que la grande voirie les traverse; les petites industries que le passage des voitures, etc., y a créées devront cesser du moment où elles seront privées de ce qui les alimente; la ruine des marchands et des petits industriels suivrait de près la déviation de la grande voirie.

Le quartier du Nord ressemble en partie à ceux-ci; seulement il a sur eux l'avantage de posséder l'entrepôt, une partie du haut commerce et les maisons de commission, mais il perdrait bientôt cet avantage, la station du chemin de fer le lui enlèverait, il recevrait par conséquent son coup de mort si le projet de M. Willmar était adopté.

Et qu'on ne dise pas que les personnes qui ont coutume de s'approvisionner depuis longtemps dans nos quartiers, continueront à s'y pouvoir quand même la route qui figure au plan de M. Willmar serait établie; il n'en sera pas ainsi, peu-à-peu les habitudes changeront: les messagers, les fermiers, etc., trouvant plus de facilité à parcourir une route moins rapide sur quelques points seulement, iront opérer leurs chargements ou faire leurs provisions sur la route nouvelle ou dans les rues environnantes.

Le commerce en diminuant dans nos quartiers fera diminuer en même temps la valeur de nos habitations, valeur depuis longtemps acquise, et s'il est vrai, ainsi que le dit M. l'ingénieur dans son rapport, que tous les terrains situés sur tout le parcours d'une route de 4700 à 4800 mètres de longueur, gagneront infiniment de valeur, il n'en est pas moins vrai que les terrains et constructions de la route actuelle perdront infiniment de valeur, ce qui établit une funeste compensation quant aux derniers.

Nous ne nous étendons pas davantage, Messieurs, pour vous prouver que le projet de M. l'ingénieur Willmar, en ce qui concerne les rectifications des routes à l'Ouest de la ville, ne tend à rien moins qu'à la ruine du commerce et des petites industries dans nos quartiers; qu'il nous soit permis maintenant de mettre le travail de M. l'ingénieur en parallèle avec celui de M. l'architecte de la ville, pour l'exécution duquel, la régence de Liège, a, dans sa séance du 7 courant voté un tiers de la dépense.

Les deux projets tendent également à la rectification des routes de Bruxelles, de Tongres et de Bierst, mais le projet de M. Beaulieu est conservateur, celui de M. Willmar est destructeur de ce qui existe.

La pente d'après le rapport de M. Willmar de 5 p. c sur un développement de 4700 à 4800 mètres, ce qui, quoi qu'on en dise, n'est pas facile à gravir sans chevaux d'allège, tandis que d'après le travail de M. Beaulieu les rampes n'ont que de 3 ou 4 p. c. au plus de pente.

La route proposée par M. Willmar présente une courbe continue, inégale, sur un versant rapide, ce qui occasionne des travaux d'art et de terrassements considérables, un entretien continu et coûteux, et du danger sur presque tout son trajet, tandis que d'après le plan de M. Beaulieu la route suit une ligne presque droite sur une côte peu inclinée. Ce qui offre moins de dangers, exige moins de travaux d'art et moins de frais d'entretien.

Sans vouloir chercher à combattre l'évaluation de la dépense qui figure dans le rapport de M. l'ingénieur, et dont le chiffre serait à moitié absorbé rien que pour faire le pavage de la route, il nous serait facile de prouver que les rectifications de M. Beaulieu coûteront moins que le tracé de M. Willmar. En effet, d'après le plan du premier, une très-grande partie de la route est déjà faite, et celle qui reste à faire traverse des terrains d'une valeur moindre que ceux que parcourt le tracé du second; ainsi diminution dans la quantité de terrains à exproprier et dans le prix d'expropriation. Si l'on ajoute à cela que le tracé de M. Willmar est situé sur une très-grande étendue au versant d'une montagne, il est évident qu'il faudra acquérir, outre ce qui est nécessaire pour la largeur de la route, une portion de terrain de plusieurs mètres pour les talus.

Il faut convenir, Messieurs, que ces considérations militent en faveur du tracé de M. Beaulieu, et s'il fallait encore l'appuyer par de nouveaux arguments, nous dirions: que le plan de M. Beaulieu a de plus l'avantage inappréciable, en coûtant moins, de procurer l'élargissement de la rue Neuve derrière le Palais et d'établir une communication trop longtemps attendue entre les quartiers Nord et Ouest et le quartier du Sud à travers les écuries du palais de justice et la maison de M. Bellefroid, communication qui, outre qu'elle isolerait un monument qui renferme les archives de la province et éviterait par là une chance continuelle d'incendie, aurait l'avantage d'embellir un quartier trop longtemps négligé, et de faire déboucher la grande voirie principale au centre de la ville, sur une vaste place publique, également distante des deux ponts situés sur la Meuse.

Enfin, la ville intervenant pour un tiers de la dépense non-seulement pour la rectification dont nous nous occupons, mais encore pour celle de la Chartrreuse et même pour édifier les maisons situées sous la Petite-Tour, il en résulterait économie pour l'état et la province et embellissement d'une partie de la ville.

Confians, Messieurs, dans la décision que vous allez prendre, nous avons l'honneur d'être, vos très-humbles et très-dévotés serviteurs.

ANNONCES.

Fête de Sainte-Marguerite.

BAL CHAMPÊTRE chez LA V^e LAKAYE, à la Belle-Vue, au HAUT PREZ, DIMANCHE 16 juillet, LUNDI 17, et JEUDI 20.

On y JETTERA DES ROUES de DINDONS et D'OIES.

On y servira comestibles, vins, bière, hongarde et autres rafraichissemens. 1271

A L'OCCASION

DE LA

Fête de Sainte-Marguerite.

Il y aura BAL à FONTAINEBLEAU DIMANCHE 16 juillet et LUNDI 17, MARDI CONCERT suivi d'une partie de danse et jeudi bal.

Une tente spacieuse, un jardin anglais considérablement agrandi, réunissent les agréments de la danse et de la promenade.

On y servira comestibles, vins, glaces, sorbets et autres rafraichissemens. 1270

ESTURGEON TRÈS FRAIS CHEZ PERET. 1192

ESTURGEON à 172 francs, la livre chez ANDRIEN. 1275

Nouveaux HARENGS d'Hollande, au Moriane, rue du Stockis. 1310

Dans la soirée de mardi 4, on a PERDU depuis la rue Hors-Château jusqu'au Pont des Arches, UN MANTEAU bleu, doublure rouge, collet en velours. BONNE RÉCOMPENSE à celui qui le remettra [rue Tête de Bœuf, au Pot d'Étain N. 662. 1296

A VENDRE

UN JOLIE SERRE presque neuve, ayant 30 pieds de long sur 14 de large, ainsi qu'un appareil à l'eau chaude n'ayant servi qu'un hiver.

S'adresser place St-Jean, n° 810. 1309

BEAU-MUR.

SOCIÉTÉ DU CASINO.

LE JEUDI 20 JUILLET 1837,

A 3 HEURES DE RELEVÉE,

Chez le président de la Société, rue Pont d'Ile, n. 30;

la commission administrative

METTRA

EN ADJUDICATION PUBLIQUE, PAR VOIE DE SOUMISSION ET AUX ENCHÈRES,

LA CONSTRUCTION

DE L'ÉDIFICE A ÉLEVER

LOCAL DU BEAU-MUR.

Le cahier des charges, plans et devis, sont déposés chez le TRÉSORIER DE LA SOCIÉTÉ, rue Mont St. Martin, n° 652, où les amateurs peuvent en prendre connaissance.

Liège, le 10 juillet 1837. Le secrétaire, J. N.

ADJUDICATION PUBLIQUE.

LE LUNDI 17 JUILLET 1837,

A 10 HEURES DU MATIN,

AU DOMICILE DE M. LONHIERNE, AUBERGISTE A VISÉ;

Il sera procédé

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES;

D'UNE BELLE MAISON.

Composée de deux habitations distinctes, remises, brasserie, grange et jardin, formant un ensemble; située à VISÉ, rue Basse, occupée par M. Ratten. Cette belle propriété, récemment bâtie, dans le meilleur état, propre par son étendue et ses aisances, à différents genres de commerce, réunit sept caves et de vastes greniers. Sa façade, qui donne sur la rue Basse, a vingt cinq mètres d'étendue.

La VENTE aura lieu d'abord en détail comme suit :

1° Le corps de bâtiment vers le nord; 2° un autre bâtiment avec brasserie, tenant du nord au premier lot; 3° la remise tenant du nord au second lot; 4° la grange tenant du nord au troisième lot.

Chacun de ces lots aura pour dépendances une partie du jardin adjacent sur toute la largeur des bâtiments divisée.

Après la vente en détail on exposera la masse comme suit: 1°. LES SECOND ET TROISIÈME LOTS ENSEMBLE. 2°. LES TROISIÈME ET QUATRIÈME LOTS. 3°. Les quatre lots ensemble.

S'adresser au notaire LEROUX pour voir les conditions. 1297

